



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	41	8	0

SEANCE du jeudi 5 juin 2014

OBJET : 16-6 - CHEMIN DE LA PEYREGOUE - RÉSIDENCE « LES JARDINS DE LULLY » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIÈRE POUR LA CONSTRUCTION DE 40 LOGEMENTS SOCIAUX LOCATIFS - CONVENTION AVEC LA SACEMA

Le jeudi 5 juin 2014 à 17h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 30/05/14, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Patrick DULBECCO à M. Jacques GENTE
Mme Angèle MURATORI à Mme Anne-Marie DUMONT
M. Yves DAHAN à M. Eric PAUGET
Mme Monique CANOVA à M. Jean LEONETTI
M. Alain CHAUSSARD à M. Henri CHIALVA
M. Hassan EL JAZOULI à Mme Anne-Marie BOUSQUET
Mme Annie CLECH à M. Lionel TIVOLI
M. Tanguy CORNEC à Mme Anne CHEVALIER

Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

2124/14

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le **12/06/14**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le **11 6 JUIN 2014**

Pour le Maire,
L'Attaché Territorial,

A. CLAVERIE

16-6 - CHEMIN DE LA PEYREGOUE - RÉSIDENCE « LES JARDINS DE LULLY » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIÈRE POUR LA CONSTRUCTION DE 40 LOGEMENTS SOCIAUX LOCATIFS - CONVENTION AVEC LA SACEMA

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

La Société Anonyme de Construction d'Economie Mixte d'Antibes (SACEMA) conduit actuellement une opération – intitulée « *Les Jardins de Lully* » et située 7 chemin de la Peyregoue à Antibes – en vue de réaliser 58 logements collectifs comprenant 40 logements sociaux locatifs (28 PLUS & 12 PLAI), ainsi que 18 logements en accession sociale.

Les 40 logements locatifs se répartissent en 5 T2, 22 T3, 11 T4 et 2 T5.

La conception de ce programme répondra aux exigences du label Bâtiment Basse Consommation.

La programmation des travaux prévoit un commencement en avril 2014 et la livraison des logements au 3^{ème} trimestre 2015.

Le coût final de la partie locative de l'opération s'élève à 7.139.570,37 €, calculé sur la base d'un taux de TVA de 5,5%.

Un plan de financement a été arrêté comme suit, qui trouve son équilibre dans la mesure où la Commune accordera une subvention de 709.182,50 € à ce programme :

Prêt PLUS travaux 40 ans	3.109.503,18 €	43,55 %
Prêt PLUS foncier 50 ans	545.353,83 €	7,64 %
Prêt PLAI travaux 40 ans	1.321.723,15 €	18,51 %
Prêt PLAI foncier 50 ans	231.807,70 €	3,25 %
Subvention État PLUS	14.000,00 €	0,20 %
Subvention État PLAI	144.000,00 €	2,02 %
Subvention surcoût État	112.000,00 €	1,57 %
Subvention surcoût Action Logement	112.000,00 €	1,57 %
Subvention Ville d'Antibes	709.182,50 €	9,93 %
Subvention ASTRIA	30.000,00 €	0,42 %
Subvention CIL MEDITERRANEE	60.000,00 €	0,84 %
Prêt 1% ASTRIA	80.000,00 €	1,12 %
Prêt CIL MEDITERRANEE	80.000,00 €	1,12 %
Fonds propres	590.000,00 €	8,26 %
TOTAL TTC	7.139.570,37 €	100,00 %

C'est la raison pour laquelle la SACEMA sollicite le versement par la Commune d'une subvention foncière de 709.182,50 €, étant précisé que cette somme sera déductible du prélèvement effectué au titre de l'article L. 302-7 du Code de la Construction et de l'Habitation. La déduction interviendra au titre de l'année suivant la prise en compte de cette opération dans l'inventaire du parc social effectué au titre de l'article 55 de la loi SRU.

Cette subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- un acompte de 30 % sur présentation de l'ordre de service ordonnant l'exécution des travaux, soit : 212.754,75 € ;
- un acompte de 40 % sur présentation de la situation attestant de l'achèvement des travaux « hors d'eau et hors d'air », soit 283.673 € ;
- le solde, correspondant aux 30 % restants, sur présentation du plan de financement définitif de l'opération et du décompte général définitif ou récapitulatif de l'ensemble des appels de fonds, soit : 212.754,75 €.

16-6 - CHEMIN DE LA PEYREGOUE - RÉSIDENCE « LES JARDINS DE LULLY » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIÈRE POUR LA CONSTRUCTION DE 40 LOGEMENTS SOCIAUX LOCATIFS - CONVENTION AVEC LA SACEMA

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

En contrepartie de cette subvention, la Commune se voit proposer la réservation de 4 logements (2 T3 PLUS, 1 T4 PLUS et 1 T5 PLAI), dont l'attribution sera gérée par la CASA.

Les modalités de versement de la subvention ainsi que celles afférentes à la réservation des logements susvisés font l'objet d'une convention jointe à la présente délibération.

A cet effet, les crédits nécessaires, soit 709.182,50 € seront inscrits sur les budgets primitifs des exercices 2014 & 2015 selon la répartition suivante :

- la somme de 496.427,75€ sera inscrite sur le budget 2014 ;
- la somme de 212.754,75€ sera inscrite sur le budget 2015.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par 44 voix POUR sur 49 (5 contre : Mme CLECH, M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI et M. GERIOS),

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec la SACEMA portant sur la réservation de 4 logements de type PLUS/PLAI dans l'opération « Les Jardins de Lully », située 7, chemin de la Peyregoue à Antibes, en contrepartie d'une subvention foncière ;

- **ATTRIBUE** une subvention foncière au profit de la SACEMA d'un montant de 709.182,50 € dont les crédits seront inscrits :

- sur le budget 2014, pour la somme de 496.427,75 € ;
- sur le budget 2015, pour la somme de 212.754,75 € ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes y relatifs à intervenir.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.16-6 - CHEMIN DE LA PEYREGOUE - RÉSIDENCE " LES JARDINS DE LULLY " - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIÈRE POUR LA CONSTRUCTION DE 40 LOGEMENTS SOCIAUX LOCATIFS - CONVENTION AVEC LA SACEMA -

Date de transmission de 16/06/2014

l'acte :

Date de réception de 16/06/2014

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : DCM2124-14 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20140605-DCM2124-14-DE

Date de décision : 05/06/2014

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions